

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION VIE SOCIALE – POLE JEUNESSE

DU 18 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin, à 20 heures 30, les membres de la commission Vie Sociale – pôle jeunesse de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE, Président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les vice-présidents :

Mme CHAPEAU Marie-Thérèse, M. SOURNAC Christian, M. CABRIT Eric

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : Mme BRAUGE Véronique, Mme PEGOURIE Elisa
Commune de Balaguier d'Olt : M. BACHELIER Thierry, M. BARENTIN Daniel
Commune de La Capelle-Balaguier : M. COSTES Benoît, Mme AFRICAIN Nadine
Commune de Foissac : M. DELPORT Patrick
Commune de Montsalès : Mme LABIT Cécile
Commune de Naussac : Mme BOUISSAC Michèle
Commune d'Ols et Rinhodes : Mme PAYROT Isabelle, M. LOHEZIC Mathieu
Commune de Saint-Igest : Mme MIRABEL Anne-Isabelle, Mme BEX Angélique
Commune de Saint-Rémy : Mme DELPECH Véronique
Commune de Sainte-Croix : Mme NATTES-LABORIE Sylvie, Mme LASCHON Isabelle
Commune de Salles-Courbatiers : Mme CALMETTES Françoise
Commune de Saujac : Mme ROQUES Huguette
Commune de Villeneuve : Mme TAURINES Claudie, Mme SIRIGNANO Josette

Etait Excusée : Commune de Naussac (Mme OLIVEIRA-GUITARD Amélie)

1. CENTRE DE LOISIRS

Il est fait une présentation du centre de loisirs. Il est rappelé les principales caractéristiques du CLSH et les nouveaux tarifs pour le 6 juillet 2015. Le tarif pour les habitants de la communauté a augmenté de 0.50 € et le tarif pour les extérieurs a baissé de 2.00 €. Ces changements ont été réalisés à la demande de la Caf qui trouvait que le tarif pour les extérieurs était trop élevé.

Concernant le problème des non réservations ou de désistement tarif, il c'était réduit mais il redevient récurrent malgré les sanctions financières qui sont appliquées.

Il y a eu quelques changements de personnel :

- Franck RICHE termine son contrat fin août 2015.
- Sébastien GARATE-COSTES est embauché depuis novembre en contrat aidé.
- Joris BERGON est embauché depuis septembre et il est en contrat aidé depuis janvier 2015.
- Camille MAURY est embauché depuis septembre 2014 en contrat aidé aussi.

Le personnel est partagé avec la commune de Villeneuve, pour Joris et Camille depuis septembre 2014, pour Sébastien à partir de septembre 2015.

Bilan 2014 :

Concernant les mercredis, depuis la réforme des rythmes scolaires on constate un nombre d'enfants identique mais une provenance à 100 % du territoire. La moyenne pour 2014 est de 30 enfants par jour contre 31 pour 2013.

Pour les vacances, il y a un peu plus d'enfants de l'extérieur du territoire. La fréquentation du mois d'août est toujours plus faible que celle du mois de juillet. Au mois de juillet 2014, il a été accueilli 170 enfants différents soit environ les 1/3 des enfants du territoire. Les vacances de Noël sont plus basses, mais cette tendance est identique chaque année.

Tendance 2015 : les mercredis sont stables voire en légère augmentation. Pour les vacances d'hiver on a constaté une fréquentation plus importante que pour 2014, ainsi que pour les vacances de Pâques.

Prix de revient :

Il est fait remarquer que le prix de revient est différent du reste à charge. Il est calculé en ne prenant en compte que les dépenses.

On constate une augmentation linéaire. En 2014 il y a eu un peu moins d'enfants mais surtout moins d'heures effectives. Cette différence a un impact de 0.50 € de l'heure. L'organisation actuelle avec un directeur et des animateurs nécessite un nombre d'enfants assez important. Il y aurait donc la possibilité d'accueillir plus d'enfants et notamment l'ouverture du CLSH à partir de 3 ans. Pour cela, il fallait avoir un coin sieste qui sera présent dans le nouveau local. La demande d'accueil pour les enfants de 3 ans est récurrente et elle est plus forte depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires surtout pour les familles qui ont des fratries.

Un sondage avait été réalisé dans les écoles pour connaître les besoins des familles de façon régulière. Le retour fait état de 6 enfants le mercredi et 12 enfants pour les vacances. Il pourrait donc être mis en place un groupe pour les enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 6 ans maximum. Concernant les besoins d'encadrement de ce groupe, il faudrait un animateur pour 10 enfants les mercredis (temps périscolaire) et un animateur pour 8 enfants pendant les vacances (temps extra-scolaire). Le groupe se limiterait donc entre 8 et 10 enfants et les plus grands basculeraient dans le groupe supérieur. Pour le groupe des petits, il n'y aurait pas le choix des activités mais elles seraient variées tout au long de la journée car leurs durées seraient plus courtes.

Ce fonctionnement pourrait être mis en place à compter de la rentrée si la décision est prise lors de la prochaine réunion du Bureau. Les avantages de ce fonctionnement seraient de répondre aux demandes, d'avoir quelques enfants de plus tant au niveau des petits que des grands (famille avec fratrie) et de répondre à la difficulté d'intégration dans les activités du CLSH pour les enfants de 4 ans.

La commune de Martiel a un CLSH qui fonctionne en partenariat avec une association de Villefranche. Ils ont constaté une forte baisse pour les mercredis et ont décidé de fermer le CLSH à compter de la rentrée 2015. Les élus souhaitent trouver une solution pour les enfants de la commune de Martiel. Ils proposent donc de participer financièrement pour que l'accès des enfants de Martiel à notre CLSH ait un coût, pour les familles, identique à celui des enfants de notre territoire. La commune de Martiel payerait donc la différence entre le tarif extérieur et le tarif du territoire. De plus, pour le mercredi, les enfants de l'école de Martiel mangeront à leur cantine et la commune s'occupe du ramassage.

Le nombre d'enfants serait entre 4 et 6 pour les mercredis de façon régulière et un peu plus pour les vacances.

2. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Il est présenté le bâtiment en cours de travaux. Il devrait être prêt fin juin. L'aménagement des extérieurs ne se ferait pas avant la rentrée.

A compter du 1^{er} septembre il sera recruté Mme FRIMIGACCI Laure pour un mi-temps. La structure accueillera le public à partir d'octobre.

Mme FRIMIGACCI travaille actuellement au Lycée Monteils et demande à ne travailler qu'à mi-temps.

Il y aura des temps d'animations 3 matinées par semaine pour les assistantes maternelles et les enfants. Il est bien précisé que les enfants restent sous la responsabilité des assistantes maternelles. Il y aura aussi des temps administratifs et de permanences.

Il est posé la question de la communication afin de faire connaître le RAM :

- Articles sur les bulletins municipaux ;
- Dépliants dans les mairies, centre médical, ADMR ...
- Site internet
- Journaux
- Inauguration
- Journée portes ouvertes

3. PERI EDUCATIF

Les animateurs du CLSH interviennent dans les écoles dans le cadre de la mise à disposition de services (hors compétence) car il y a des difficultés pour les communes de trouver des animateurs. Ils interviennent dans 3 écoles sur le territoire :

- Bez de Naussac / Salles-Courbatiers
- Sainte-Croix
- Saint-Rémy.

Concernant la commune de Villeneuve, il y a une mise à disposition de personnel et il était fait une mise en relation avec des intervenants extérieurs.

Les retours après un an de fonctionnement sont positifs malgré quelques légers dysfonctionnements notamment lors de sorties scolaires non prévues ou le remplacement des animateurs.

Mme SIRIGNANO précise que pour la rentrée 2015 pour Villeneuve il n'y aura pas besoin d'intervenants extérieurs.

Le coût de mise à disposition du service pour 2014 est de 19.21 € de l'heure.

Pour trouver du personnel il est évoqué les personnes effectuant le service civique.

4. TRANSPORT DU MERCREDI POUR ALLER AU CLSH

La mise en place d'un ramassage a été décidée l'an passé. Le trajet est défini en fonction du besoin et des possibilités sur le territoire.

Pour Foissac : le minibus du SIMM est mis à disposition à la communauté de communes et Nicolas fait office de chauffeur. Il faudra voir comment s'organiser pour 2015.

Pour La Capelle-Balaguier et Sainte-Croix : le ramassage est effectué par l'entreprise BESSOU à la fin des ramassages scolaires de Sainte-Croix.

Pour Saint-Rémy : le ramassage est effectué par l'entreprise BESSOU à la fin du ramassage scolaire se terminant à Touloungues.

Pour Villeneuve : C'est l'entreprise ADIATE qui effectue le ramassage. Il y a eu des soucis de retard et d'oubli. Depuis avril l'entreprise BESSOU fait une navette pour le CLSH et ADIATE fait l'autre. Il faudra voir comment s'organiser pour 2015.

Fin de la réunion : 23h00

Le Président,
M. Pouzoulet-Ligue